Docusign Envelope ID: 350A9CD9-FDCB-4883-9AAC-F8DAD6043DDB

ABIVAX
Société anonyme au capital de 779.033,23 euros
Siège social : 7-11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

EXTRAIT DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL DU 1er DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er décembre,

Monsieur Marc de Garidel, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes des statuts et aux termes de la décision du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2025,

[…]

1. Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital par incorporation des réserves (acquisition des actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux)

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui sont conférés par (i) l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 5 juin 2023 et conformément aux dispositions du plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil le 1er décembre 2023, et (ii) le Conseil d'administration aux termes de la décision du 13 novembre 2025,

Décide que l'acquisition définitive de 27.625 actions gratuites attribuées le 1er décembre 2023 porte sur des actions ordinaires à émettre et que l'augmentation de capital correspondante sera réalisée par incorporation de réserves.

Le Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 276,25 € à 779 309,48 €, par incorporation d'une somme de 276,25 € prélevée sur le compte de primes d'émission de la Société, qui s'élevait dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 475.962.404,54 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par création de 27.625 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux personnes listées en **Annexe 1**.

Le Directeur Général décide que ces actions ordinaires nouvelles seront entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions ordinaires anciennes, à compter de ce jour.

2. Modification corrélative des statuts

Le Directeur Général, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 6 – Capital social – Actions des statuts comme suit :

"*Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent neuf euros et quarante-huit centimes (779 309,48 EUR).*

Docusign Envelope ID: 350A9CD9-FDCB-4883-9AAC-F8DAD6043DDB

Il est divisé en soixante-dix-sept millions neuf cent trente mille neuf cent quarante-huit (77.930.948) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et entièrement libérées."

3. Pouvoirs pour les formalités

Le Directeur Général décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui se révèleraient utiles et/ou nécessaires, suite aux décisions prises.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Signed by:
Marc de Garidel
F6C484F12A6B414...

Le Directeur Général
Monsieur Marc de Garidel-Thoron